

Français

Bed & breakfast contrat-type d'hébergement

Suite à nos entretiens, nous vous confirmons la disponibilité de chambre/s au tarif journalier de € , par personne comprenant , pour la période , pour un coût total de €

Pour l'acceptation de la réservation, le client doit envoyer l'acceptation de l'offre de la chambre ou de l'appartement par fax ou par e-mail, suivant les coordonnées fournies par le B&B, dans un délai maximum de jours à compter d'aujourd'hui, accompagnée de l'attestation de virement bancaire en notre faveur de la somme visée au point 1 suivant, à titre d'arrhes, ou de l'autorisation écrite de débit montant desdites arrhes sur votre carte de crédit. Le contrat sera considéré comme conclu à la réception de l'acceptation par le Client dans les délais susdits. Le contrat pourra être également conclu par voie électronique, en envoyant l'acceptation et l'attestation à l'adresse e-mail

Nos coordonnées bancaires sont les suivantes.

Banque , Filiale/Agence , ABI (code banque)..... , CAB (code guichet) , c/c n. , code IBAN.....

Le contrat est soumis aux conditions suivantes:

1. Arrhes

À l'acceptation du contrat, le Client est tenu de verser% du coût total des services confirmés, à titre d'arrhes.

2. Inexécution du contrat par le Client

En cas de résiliation par le Client, ou en cas de non-arrivée sans préavis avant¹, le B&B encaissera le montant versé à titres d'arrhes, sous réserve de faire valoir des dommages et intérêts supplémentaires, dont la preuve incombe au Gérant.

3. Inexécution du contrat par le B&B

Si le B&B est dans l'impossibilité de fournir les services d'hébergement confirmés, il doit rembourser au Client un montant égal au double des arrhes versées, sous réserve pour le Client de faire valoir des dommages et intérêts supplémentaires s'il n'accepte pas d'être hébergé dans une structure d'accueil voisine de catégorie identique ou supérieure. En cas d'hébergement dans une autre structure, les frais de transfert et l'éventuelle différence de prix de celle-ci sont à la charge du Gérant du logement qui n'a pas été en mesure de fournir les services confirmés.

4. Heure d'arrivée et de départ

La chambre ou l'appartement est mis/e à la disposition du Client à partir deh du jour d'arrivée, et doit être libéré/e par le Client au plus tard àh..... le jour du départ.

5. Respect des services selon la classification

La Structure garantit des services adaptés à la classification.

¹ La période de préavis doit être identifiée en tenant compte de la période totale convenue en Préambule.

6. Départ anticipé du Client

En cas de départ anticipé, le Client est tenu de payer le solde du séjour entier initialement convenu, sauf si des accords différents ont été pris, et donc aussi la partie de séjour dont le Client n'a pu jouir pour des causes non imputables au gérant. Au sens de l'art. 1587 du Code civil, le Client doit occuper les lieux qui lui sont confiés en bon père de famille en respectant l'utilisation définie par le contrat.

7. Clause de règlement des litiges

Tous les litiges naissant du présent contrat seront dévolus au service de conciliation de la Chambre de Commerce de et résolus suivant le Règlement de conciliation adopté par ladite Chambre.

Si les Parties entendent saisir les Autorités judiciaires de droit commun, le Tribunal compétent est celui du lieu de résidence du Consommateur ou bien du lieu où il a élu domicile, indérogeable au sens de l'art. 33, alinéa 2, lettre u) du Décret législatif n. 206/2005.

Pour tout ce qui n'est pas expressément convenu, le présent contrat est réglé par les dispositions du Code civil sur les contrats en général.

Conformément à la loi sur la protection des données personnelles, nous vous informons que le traitement de vos données personnelles sera effectué également avec des moyens informatiques uniquement pour l'exécution du présent contrat. Pour tout renseignement supplémentaire vous pouvez vous adresser au Responsable du traitement M.

Date et signature du Gérant

Je, soussigné, résidant à, rue,
tél., code fiscal/n. TVA, déclare accepter la proposition ci-dessus et joint l'attestation de versement de € en faveur du B&B à titre d'arrhes. Les arrhes seront encaissées par la Structure dans les cas prévus par le point n. 2 des conditions générales de contrat ci-dessus.

Date et signature

Je, soussigné, au sens des artt. 1341 et 1342 du Code civil ainsi que des art. 33 et sq. du décret législatif n.206/2005 (Code de la consommation), déclare accepter les conditions contractuelles ci-dessus et en particulier celles du point n. 2 (Inexécution du contrat par le Client), n. 4 (Heure d'arrivée et de départ) et 6 (Départ anticipé du Client).

Signature